

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

La Grèce d'après les documents officiels (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 312-319

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__312_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

La Grèce d'après les documents officiels.

(SUITE ET FIN.)

Le tableau ci-après indique la place qu'occupe la Grèce parmi les principaux états de l'Europe au point de vue de l'accroissement de la population :

PAYS.	POPULATION.	ACCROISSEMENT		PÉRIODES de doublement.	CLASSEMENT par ordre décroissant de la durée de cette période.
		total	p. 100 par an.		
Angleterre et pays de Galles .	1801 9,156,171 1851 20,223,746	11,067,575	2.42	29 ans.	Autriche 193 ans.
Autriche	1830 84,503,824 1857 97,754,856				
Bade (grand-duché)	1819 1,032,276 1855 1,314,837	282,561	0.76	91	Wurtemberg . . . 145
Bavière	1818 3,706,966 1855 4,145,020				
Belgique	1846 4,387,196 1856 4,529,560	192,364	0.44	158	Hanovre 122
Danemark (sans les duchés) .	1801 925,680 1860 1,600,551				
Écosse	1801 1,604,420 1861 3,061,251	1,452,851	1.50	46	Suisse 96
États-Romains	1816 2,354,721 1853 3,124,178				
France	1801 27,349,003 1861 36,755,871	9,406,868	0.57	122	Bade 91
Grèce	1821 675,646 1861 1,096,810				
Hanovre	1848 1,758,847 1861 1,894,070	129,223	0.57	122	Hollande 80
Hollande (sans le Limbourg) .	1830 2,427,206 1850 2,851,618				
Naples (sans la Sicile)	1815 5,095,622 1851 6,484,011	1,388,439	0.76	91	Suède 69
Norwége	1769 723,141 1805 1,490,047				
Piémont (sans la Sardaigne) .	1819 3,419,538 1858 4,468,738	1,049,200	0.79	88	Danemark 56
Prusse	1816 10,349,031 1858 17,739,913				
Saxe	1849 1,804,431 1858 2,122,148	227,717	1.24	52	Écosse 46
Suède	1775 2,020,847 1855 3,639,332				
Suisse	1837 2,188,009 1860 2,392,740	204,735	0.71	98	Prusse 41
Wurtemberg	1834 1,593,067 1858 1,777,859				

La Grèce est du très-petit nombre d'États européens qui présentent un excédant du sexe masculin sur le sexe féminin. On y a recensé, en effet, pour 100 habitants, 51.725 hommes et 48.275 femmes. Cette prédominance masculine a peut-être sa cause dans le fait du grand nombre de femmes grecques qui, d'après M. Soutzo, vont habituellement chercher à l'étranger des moyens d'existence et n'ont pas figuré sur les listes du recensement, tandis que les marins de la même nation, naviguant sous des pavillons étrangers, y ont été portés.

Le document ci-après indique combien est rare le phénomène de la supériorité numérique des hommes dans les populations européennes :

PAYS.	ANNÉES.	POUR 100 HABIT.		PAYS.	ANNÉES.	POUR 100 HABIT.	
		Hommes.	Femmes.			Hommes.	Femmes.
Angleterre et pays de Galles.	1861	48.44	51.56	Irlande	1861	49.53	50.47
Autriche	1851	49.86	50.14	Naples (moins la Sicile) . . .	1851	50.45	49.55
Bade (grand-duché)	1852	48.71	51.29	Norwége	1855	49.19	50.81
Bavière	1852	48.99	51.01	Piémont	1848	50.54	49.46
Belgique	1856	50.16	49.84	Prusse	1858	49.82	50.18
Danemark (duchés compris).	1860	49.79	50.21	Saxe royale	1858	48.30	51.70
Écosse	1861	47.27	52.73	Saxe-Weimar	1852	49.06	50.94
Espagne	1857	49.61	50.39	Suède	1850	48.45	51.55
États romains	1853	51.20	48.80	Suisse	1860	49.51	50.49
France	1861	49.87	50.13	Toscane (grand-duché) . . .	1849	50.85	49.15
Hanovre	1858	49.92	50.08	Wurtemberg	1852	48.36	51.64
Hollande	1849	49.03	50.97				

Ainsi, à l'exception de la Belgique¹, de la Grèce et des divers États italiens, la

1. En 1846, on avait recensé en Belgique 49.88 hommes et 50.12 femmes.

prédominance féminine est un fait général en Europe. On l'a expliquée par l'effet sur les populations européennes (effet encore sensible dans les âges avancés) des grandes guerres du premier Empire. Pour quelques États (Royaume-Uni et Allemagne) l'émigration, qui porte principalement sur le sexe masculin, est certainement une des principales causes du phénomène. Ailleurs, il a été attribué ou à la plus grande mortalité du sexe masculin, soit congénitale, soit comme conséquence des dangers qui s'attachent aux professions dévolues à ce sexe, ou à des faits de guerre fréquents.

Même dans les pays les plus habitués aux enquêtes de cette nature, et où les mesures sont prises avec le plus d'intelligence pour en assurer l'exactitude, le dénombrement *par âge* rencontre de nombreuses difficultés.

Tantôt, en effet, les individus à recenser sont absents et les intermédiaires ne connaissent pas exactement leur âge; tantôt des raisons diverses, quelquefois les moins sérieuses, décident les habitants à atténuer ou exagérer le nombre de leurs années; souvent, dans la pensée que ce renseignement ne peut offrir aucun intérêt, l'âge des enfants au berceau n'est pas indiqué. Les documents publiés sur cette branche, cependant si importante, de la statistique humaine, ne doivent donc être consultés qu'avec la plus grande réserve, et nous n'hésitons pas à appliquer cette observation au tableau qui suit et s'applique à la Grèce :

	Pour 100.			Pour 100.	
De 0 à 18 ans (1)	500,824	45.75		De 40 à 50 ans.	98,391 8.97
De 18 à 25 ans.	132,840	12.11		De 50 à 60 ans.	64,801 5.98
De 25 à 30 ans.	105,237	9.59		De 60 à 70 ans.	36,369 3.37
De 30 à 40 ans.	127,371	11.61		Au-dessus	18,155 1.68

La nomenclature des âges employée dans les divers États, différant plus ou moins notablement, il nous est assez difficile de rapprocher exactement les rapports qui précèdent des résultats analogues recueillis dans d'autres pays. Voici cependant quelques éléments de comparaison indirects extraits des documents officiels :

	France. (1851.)	Gr.-Bret. (1861.)	Belgique. (1846.)	Hollande. (1840.)	Piémont. (1843.)	Sardaigne. (1849.)	Norvège. (1845.)	Suède. (1850.)	Danemark. (1850.) ²	Saxe. (1849.)
De 0 à 5 ans	9.291	13.050	11.644	13.221	11.878	12.602	12.810	12.569	12.299	12.548
De 5 à 10 ans	9.216	11.863	10.908	10.900	11.377	12.459	10.446	10.663	10.893	20.915
De 10 à 15 ans	8.800	10.715	9.776	10.446	19.735	21.149	20.329	9.770	8.998	9.450
De 15 à 20 ans	8.807	9.879	8.990	9.946	17.534	15.249	18.012	17.699	16.973	17.698
De 20 à 30 ans	16.346	17.524	16.618	16.445	13.664	13.194	11.567	13.534	13.876	13.772
De 30 à 40 ans	14.743	13.080	13.515	13.174	10.738	11.589	10.079	9.991	11.011	10.863
De 40 à 50 ans	12.465	9.819	11.798	10.549	7.729	8.075	8.198	8.316	7.880	7.608
De 50 à 60 ans	10.172	6.895	7.806	7.437	4.890	4.032	5.108	5.126	5.040	4.989
De 60 à 70 ans	6.455	4.509	5.490	4.917	2.023	1.283	2.530	2.232	2.499	1.900
De 70 à 80 ans	3.013	2.218	2.687	2.380	398	303	823	440	587	300
De 80 à 90 ans	634	572	711	548	34	65	98	21	39	8
De 90 ans et au-dessus.	48	47	57	37						
Total	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000

En prenant la série de 0 à 20 ans, qui se rapproche le plus de celle de 0 à 18, on trouve, pour les pays qui font l'objet du tableau ci-dessus, les rapports p. 100 ci-après :

36.114 (3)	45.386	41.318	44.513	42.990	46.210	43.585	42.641	42.095	42.922
------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

1. Cette coupure de la nomenclature des âges est un peu étrange et aurait besoin d'être justifiée. On ne s'explique pas, en outre, que les séries intermédiaires ne soient pas indiquées.

2. Sans les duchés.

3. Cette proportion, qui diffère si sensiblement de celles que l'on constate pour les autres pays et se reproduit, à peu de chose près, en 1856, a sa cause principale dans la faible fécondité des mariages en France; mais elle peut encore être attribuée pour partie à des omissions portant sur les enfants en bas âge.

En présence de ces faits, il est très-probable que le rapport de 45.75 p. 100, attribué à la Grèce par le *census* de 1861 et pour la série de 0 à 18 ans seulement, est exagéré, à moins que la fécondité des mariages n'y soit exceptionnelle et que les parents n'y aient l'heureux privilège de conserver le plus grand nombre de leurs enfants. Mais M. Soutzo, en faisant remarquer que, dans son pays, la mortalité aux bas âges est très-considérable, croit pouvoir attribuer le rapport qui nous occupe au désir « des chefs de famille de soustraire leurs enfants à l'obligation du recrutement, en leur attribuant un âge inférieur à celui de 18 ans. » Nous avons à peine besoin de faire remarquer qu'une préoccupation de cette nature ne saurait exister dans les pays où le recrutement s'opère d'après la force des classes, c'est-à-dire des jeunes gens qui atteignent, d'après les relevés de l'état civil, l'âge de 20 ans accomplis.

L'effet de ce rapport, plus ou moins erroné, devant se prolonger sur toutes les autres séries d'âge et attribuer, par conséquent à la Grèce, comparativement aux autres pays, un moindre nombre d'adultes, nous ne croyons pas devoir continuer un rapprochement inutile.

Nous avons assez longuement insisté ailleurs (voir notre étude sur les *professions en Europe*) sur l'importance d'un recensement d'après les divers moyens d'existence, au point de vue d'une saine appréciation de l'état économique d'une population. Le tableau suivant, que nous avons formé, pour la Grèce, avec les éléments de ce recensement spécial en 1861, nous paraît donc devoir être lu avec intérêt. Comme il se rapporte à 377,659 individus seulement, nous avons lieu de penser, bien que le texte officiel ne soit pas explicite sur ce point, que ces individus sont des chefs de famille, et que, par conséquent, les femmes et les enfants (autres que les étudiants) en ont été éliminés.

	Propriétaires.	Industriels (1).	Agriculteurs. (2)	Commerçants. (3)	Professions libérales (4).	Domestiques des deux sexes.	Total.
Chiffres absolus.	16,122	52,398	186,460	31,855	70,454	20,375	377,659
Pour 100	4.27	13.87	49.37	8.48	18.66	5.40	100.00

Si les répartitions que nous avons faites des divers moyens d'existence entre les six professions principales ci-dessus sont exactes, nous trouvons que l'on compte 4.1 familles d'agriculteurs par kilomètre carré, et 3.2 seulement, distraction faite des bergers. Ce fait, et en outre, comme le dit avec raison M. Soutzo, le grand nombre des bergers, indiquent suffisamment que, bien que l'agriculture joue le principal rôle dans les professions de la population hellénique, des surfaces considérables de terres cultivables restent en friche ou sont livrées à la culture pastorale, faute de bras et de capitaux.

En présence d'une pareille situation, il est facile de se rendre compte de l'état, probablement très-défectueux, des voies de communication à l'intérieur, ainsi que de la difficulté de maintenir, dans les campagnes, le respect des personnes et des propriétés. Aussi serions-nous tenté de croire que le plus grand nombre des agriculteurs (moins les bergers) s'est groupé autour des villes pour jouir de la sécurité relative que présente le voisinage des agglomérations urbaines.

1. Ouvriers compris, au nombre de 19,592.
 2. Bergers compris, au nombre de 38,953.
 3. Y compris les négociants en gros pour 793; les petits marchands pour 9,452; les marins de la marine marchande pour 19,303; les voituriers et loueurs de chevaux pour 2,307.
 4. Y compris les étudiants (probablement des facultés) pour 51,715.

Le chiffre des professions libérales (même distraction faite des étudiants) est énorme par rapport au reste de la population. Il semble indiquer, dans les classes élevées et moyennes, un certain dédain des carrières utiles, mais laborieuses, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui n'est pas d'un augure favorable pour le développement futur de ces trois branches fondamentales de la richesse publique. Nous craignons bien que les institutions constitutionnelles ne soient pour quelque chose dans ces regrettables dispositions, les vicissitudes ministérielles, si fréquentes en Grèce, ou bien encore la nécessité, dans les divers cabinets, soit de se créer une majorité au sein des chambres, soit de conserver à tout prix celle qu'ils y ont acquise, ouvrant à un grand nombre d'individus, avec une certaine facilité relative, l'accès des fonctions publiques.

La religion catholique grecque est dominante dans la population hellénique, puisque, sur 1,096,810 habitants, on n'en compte que 9,358 appartenant à d'autres cultes chrétiens (dont l'énumération manque, au moins dans le texte français du document officiel¹) et 522 non-chrétiens.

Même résultat, quoique un peu moins marqué, au point de vue de la nationalité, la population se divisant en 1,076,907 indigènes et 19,992 étrangers (non énumérés dans le texte français), soit environ 1 étranger sur 55 habitants.

En 1861, on a recensé en Grèce 248,949 familles ou ménages; c'est 4.40 individus environ par famille. Voici quel était, dans la plupart des États de l'Europe, qui ont fait l'objet du tableau des âges (voir ci-dessus), et aux mêmes dates, le nombre des ménages pour 10,000 habitants.

Sardaigne.	France.	Grèce.	Autriche.	Saxe.	Bavière.	Hollande.	Belgique.	Piémont.	Suisse.	Prusse.
2,378	2,429	2,269	2,251	2,218	2,194	2,078	2,053	2,053	2,027	1,948

Après la Sardaigne et la France, c'est la Grèce où le rapport des ménages à la population est le plus élevé. Il importe de se rappeler, à ce sujet, que, dans la langue technique des recensements modernes, on entend par *ménages* non pas seulement des familles vivant sous le même toit et sous l'autorité d'un chef, mais encore tous les individus habitant seuls un logement séparé.

Le nombre des maisons était, en Grèce, de 225,716, soit 1 pour 4.86 habitants. A ce point de vue encore, la Grèce ne diffère pas très-sensiblement du plus grand nombre des autres États européens, comme l'indiquent les chiffres ci-après relatifs au nombre des maisons par 10,000 habitants.

Portugal.	Sardaigne.	Grèce.	France.	Belgique.	Hollande.	Angleterre.	Piémont.	Autriche.	Hanovre.	Prusse.	Saxe.
2,476	2,093	2,058	2,027	1,844	1,650	1,640	1,455	1,451	1,424	1,191	1,179

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer que c'est moins la quantité des maisons que leur valeur, au point de vue des matériaux et du nombre des étages, qui peut être considérée comme un indice de la situation matérielle plus ou moins satisfaisante des populations. Le rapprochement qui précède n'aurait, d'ailleurs, tout l'intérêt qu'il comporte, que si l'on était certain que le même sens a été donné au mot *maison* dans les divers *census* des États que nous venons de comparer.

1. M. Spiliotakis avait fait une édition entièrement française de ses *Renseignements statistiques*. C'est une heureuse idée qui n'a pas peu contribué à les populariser. M. Soutzo a probablement eu de bonnes raisons de procéder autrement; mais, dans ce cas, il aurait dû, comme le font les rédacteurs des documents officiels scandinaves, donner en français et dans la langue nationale les titres de tous les tableaux.

La publication de M. Soutzo comprend un travail assez étendu sur le mouvement de la population en Grèce en 1860. Nous avons vu que celui de M. Spiliotakis sur la même matière s'arrête à l'année 1852. Cette lacune importante a probablement sa cause dans la réorganisation de l'état civil en Grèce, sur laquelle M. Soutzo donne les détails ci-après : « ... La rédaction des actes de l'état civil ayant été attribuée par la loi de 1856 (art. 30) aux démarques (maires) et adjoints, et la plupart étant peu versés dans ces matières, il en est résulté que ce travail important n'a pas été exécuté avec la régularité désirable. Cette circonstance a déterminé le Gouvernement à ne pas se départir du système suivi jusqu'alors, qui consistait à puiser les renseignements relatifs à l'état civil dans les registres tenus par les curés; seulement il a été pris des mesures pour qu'ils fussent rédigés uniformément. » Les 8 années omises, de 1852 à 1860, appartiennent sans doute à cette période de transition. Voici, au surplus, les résultats du relevé de 1860, rapprochés de ceux de 1852, avec le rapport à la population (nombre d'habitants pour 1 mariage, naissance et décès).

	MARIAGES.	NAISSANCES.	NAISSANCES légitimes pour 1 mariage.	DÉCÈS.
1852.	5,063	25,343	5.01	21,376
Rapport à la population (1) .	186	39.5	»	46.8
1860.	6,106	30,858	5.05	22,184
Rapport à la population (2) .	178	35.3		49.2

Comme il est difficile d'admettre que les trois actes de la vie civile aient pu s'accroître aussi notablement d'une année à l'autre, il y a lieu de penser que les relevés de 1860 sont plus complets que ceux de 1852, et cependant nous n'hésitons pas à penser ou qu'ils contiennent encore des omissions, ou que la population de la Grèce est moins considérable que ne l'indiquent les recensements. Il paraît difficile de croire, en effet, que ce pays soit celui de l'Europe où les mariages et surtout les décès sont le moins nombreux, quand la fécondité des mariages y est exceptionnelle, et doit déterminer une mortalité proportionnelle. Le tableau comparatif ci-après, dû à M. le professeur Vappœus, met en lumière l'irrégularité très-probable des chiffres de la Grèce, en indiquant, pour les États qu'il comprend, le nombre d'habitants afférent à chaque acte de la vie civile. Les morts-nés ne sont compris ni dans les naissances, ni dans les décès, sauf en ce qui concerne le Wurtemberg.

PAYS.	PÉRIODES.	HABITANTS POUR 1			NOMBRE des enfants par mariage.
		naissance.	mariage.	décès.	
Saxe.	1847-1856	25.98	121.91	36.34	4.93
Wurtemberg	1843-1852	24.85	»	31.99	»
Prusse.	1844-1853	26.50	115.01	35.70	4.40
Autriche	1842-1851	26.18	119.28	30.21	4.39
Sardaigne	1828-1837	27.82	130.72	33.78	4.78
Bavière	1842-1851	29.22	151.59	36.01	4.32
Hollande	1845-1854	30.00	130.27	39.45	4.56
Angleterre	1845-1854	30.06	113.13	42.79	4.12
Norwége	1846-1855	31.64	129.29	55.64	4.35
Danemark	1845-1854	32.28	121.17	42.71	3.90
Hanovre	1846-1855	32.66	124.40	43.13	3.63
Suède	1841-1850	32.39	138.54	43.94	4.38
Belgique	1847-1856	34.35	145.11	42.36	4.13
France	1844-1853	37.16	126.92	43.56	3.50

Ces comparaisons démontrent suffisamment que la tenue de l'état civil laisse encore sensiblement à désirer en Grèce. Il nous paraît surtout contenir des inexactitudes graves en ce qui concerne le nombre des enfants naturels. Il est difficile de

1. Évaluation : 1,002,112.

2. Évaluation : 1,090,000.

croire, en effet, que, sur 30,560 naissances, 298 seulement sont illégitimes, soit 1 : 102.55. Quelle que soit l'austérité des mœurs grecques, il y a là un résultat qui s'éloigne tellement des données fournies par les observations les plus sûres et les plus nombreuses, qu'il est permis de soupçonner que l'autorité chargée des registres de l'état civil ne considère et n'inscrit comme enfants naturels que les enfants abandonnés et non ceux qui, bien qu'élevés par les parents, sont nés hors du mariage. Nous retrouvons, au surplus, le même procédé en Italie, où l'état civil est également tenu par le clergé.

Voici les documents officiels pour un certain nombre de pays :

PAYS.	PÉRIODES.	RAPPORT P. 100 des naiss. natur.		PAYS.	PÉRIODES.	RAPPORT P. 100 des naiss. natur.	
		au total des naiss. (morts-nés compris).	aux enfants nés vivants.			au total des naiss. (morts-nés compris).	aux enfants nés vivants.
Bavière	1842-1851	20.62	20.54	Suède	1841-1850	8.83	8.64
Saxe	1847-1856	14.65	•	Belgique	1847-1856	•	8.15
Danemark	1845-1854	11.43	11.32	France	1844-1853	7.42	7.17
Autriche	1842-1851	11.35	11.21	Prusse	1844-1853	7.38	7.21
Hanovre	1846-1855	10.77	10.77	Angleterre	1845-1854	•	6.67
Holstein	1845-1854	10.05	9.92	Hollande	1845-1854	4.79	•
Norwège	1846-1855	8.95	8.77	Sardaigne	1828-1837	2.09	•

Dans les 30,858 naissances relevées en Grèce, en 1860, les garçons figurent pour 16,158 et les filles pour 14,700; c'est 109.92 garçons pour 100 filles. Ce rapport, s'il n'est pas le résultat d'une année exceptionnelle, est, comme on va le voir, le plus élevé que l'on observe en Europe, lors même, comme il y a lieu de le supposer, que les morts-nés, parmi lesquels la prédominance masculine est très-forte comme on sait, figureraient au total des naissances.

PAYS.	PÉRIODES.	GARÇONS p. 100 filles		PAYS.	PÉRIODES.	GARÇONS p. 100 filles	
		dans le total des nais- sances.	parmi les enfants nés vivants.			dans le total des nais- sances.	parmi les enfants nés vivants.
Mecklembourg-Schwér.	1825-1852	107.18	106.25	Mecklembourg-Schwér.	1825-1852	106.00	•
France	1840-1854	106.71	105.53	Prusse	1826-1849	105.88	•
Saxe	1834-1851	106.60	•	Norwège	1836-1855	105.86	104.92
Hollande	1843-1857	106.55	105.48	États sardes	1828-1837	105.22	•
Belgique	1841-1855	106.41	105.28	Naples (terre ferme)	1822-1833	105.70	•
Bavière	1845-1857	106.41	104.67	Toscane	1832-1857	•	105.70
Autriche	1842-1854	106.39	•	Russie	1840-1849	•	105.20
Wurtemberg	1843-1852	106.28	•	Suède	1841-1855	•	104.69
Danemark	1845-1854	106.03	104.83	Angleterre	1850-1856	•	104.48

Le rapport est inverse, et dans des proportions plus remarquables encore, pour les enfants naturels. Ainsi, sur 298 naissances illégitimes, 159 appartiennent au sexe féminin et 139 au sexe masculin. C'est 114.4 filles pour 100 garçons.

Ce rapport, fondé, d'ailleurs, sur de trop petits nombres pour inspirer quelque confiance, ne se retrouve dans aucun des États que nous comparons. Toutefois la prédominance masculine y est moindre que dans les naissances légitimes.

PAYS.	PÉRIODES.	GARÇONS p. 100 filles		PAYS.	PÉRIODES.	GARÇONS p. 100 filles	
		morts-nés compris.	morts-nés non compris.			morts-nés compris.	morts-nés non compris.
France	1853-1854	105.79	105.09	États sardes	1828-1837	107.48	•
Prusse	1849-1852	104.34	•	Saxe	1847-1849	•	104.71
Autriche	1849-1854	105.78	105.44	Danemark	1845-1851	105.52	•
Bavière	1852-1857	105.13	104.75	Norwège	1846-1855	•	105.98
Belgique	1851-1855	•	102.89	Wurtemberg	1843-1852	104.57	•
Hanovre	1843-1855	•	105.54	Suède	1851-1855	•	104.11
Hollande	1850-1857	•	103.11	Angleterre	1850-1856	•	104.39

La nomenclature des *décès par âge* laisse à désirer, surtout en ce qui concerne la première série (de 0 à 10 ans). Cette période est trop considérable; elle englobe les séries d'âge sur lesquelles sévit la plus forte mortalité, et, par conséquent, les plus intéressantes. Le document officiel appelle, en outre, l'attention, en signalant l'existence, au sein de la population grecque, de vieillards d'un âge très-avancé, trop avancé peut-être. Ainsi, sur 22,154 décès, 2,170 avaient plus de 70 ans; c'est 98 p. 1,000. Sur ces 2,170 vieillards, 1,182 avaient de 70 à 80; 646 de 80 à 90; 212 de 90 à 100; 96 de 100 à 110; 18 de 110 à 120 et 16 *plus de 120 ans*....

Les décès par âge étant proportionnels à la population par âge, on devrait trouver, dans le dénombrement par âge de 1861, un nombre de vieillards de 70 ans et au-dessus ayant, avec le reste de la population, un rapport analogue à celui des décès de cet âge au total des décès (98 p. 1,000). Or, le premier des deux rapports n'est que 16.8 p. 1,000. Il y a déjà dans ce rapprochement une infirmation virtuelle des chiffres un peu fantastiques de la table mortuaire, à moins de supposer que 1860 ait été une année particulièrement fatale aux âges avancés, à ce point qu'il ne s'en serait plus trouvé qu'un très-petit nombre l'année suivante.

Sous le bénéfice de cette observation, nous avons construit, avec les décès par âge, les tables de vie moyenne, par sexe, qui suivent :

AGES.	SEXE				LES DEUX SEXES réunis.	
	masculin.		féminin.		Ans.	Mois.
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.		
De 0 à 10 ans.	27	1	27	7	27	4
A 10 ans.	36	8	36	8	36	5
A 20 ans.	32	9	32	9	32	9
A 30 ans.	28	4	29	3	28	5
A 40 ans.	23	•	24	2	23	7
A 50 ans.	18	5	19	7	19	•
A 60 ans.	14	9	14	10	14	9
A 70 ans.	12	1	11	8	11	10
A 80 ans.	10	9	9	6	10	1
A 90 ans.	10	6	9	•	9	10
De 100 à 110 ans.	8	1	7	•	7	7
De 110 à 120 ans.	5	•	5	•	5	•

Ces tables, par suite des vies moyennes énormes que l'on trouve aux âges élevés, ne sont comparables à aucune de celles qui existent ou que l'on pourrait dresser pour le reste de l'Europe. Le rapprochement n'est possible que pour la vie moyenne à la naissance. Le tableau qui suit en contient les éléments; les morts-nés en ont été distraits autant que possible :

PAYS.	PÉRIODES ou années.	SEXE				PAYS.	PÉRIODES ou années.	SEXE			
		masculin.		féminin.				masculin.		féminin.	
		Ans.	Mois.	Ans.	Mois.			Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
France.	1840-1849	34	5	37	6	Autriche	1851	26	•	29	9
Angleterre.	1841-1847	28	8	31	3	Bavière	1844-1848	27	•	30	10
Belgique	1841-1850	32	2	33	11	Saxe	1841-1849	25	6	28	7
Hollande	1848	31	6	34	10	Suède	1846-1850	32	10	36	11
Prusse	1843	26	8	30	2	Piémont.	1823-1837	27	8	29	8

Le fait saillant de ce tableau est, en outre de la grande diversité du chiffre de la vie moyenne en Europe, la plus grande longévité de la femme dans tous les pays qu'il comprend.

Dans les mêmes pays, la vie moyenne a plus ou moins sensiblement varié d'une époque à l'autre.

En France, elle était, pour les deux sexes, de 32.82 ans, de 1817 à 1831; de 34.96, de 1840 à 1849; de 37.65, en 1853 (année normale) et de 38.2, en 1860;

— elle s'élevait en Bavière, d'après les décès de la période 1854-1855 à 1856-1857, à 29.28; — en Prusse, elle a oscillé, de 1816 à 1860, entre 31.61 (maximum en 1829), et 23.67 (minimum en 1859); — en Russie, elle était de 23 ans 6 mois en 1851.

Si l'on réduit à 10,000 le nombre des décès en Grèce, le classement par âge s'opère ainsi qu'il suit :

AGES.	SEXES masculin.	SEXES féminin.	LES DEUX SEXES réunis.
De 0 à 10 ans	4,695	4,586	4,643
De 10 à 20 ans	851	803	856
De 20 à 30 ans	754	837	794
De 30 à 40 ans	614	665	638
De 40 à 50 ans	715	673	694
De 50 à 60 ans	756	647	704
De 60 à 70 ans	699	681	691
De 70 à 80 ans	508	566	534
De 80 à 90 ans	259	327	291
De 90 à 100 ans	89	108	96
De 100 à 110 ans	45	41	44
De 110 à 120 ans	10	7	8
De 120 ans et plus	10	4	7
	10,000	10,000	10,000

En supposant un instant la population stationnaire, et, par conséquent, les naissances égales aux décès, on trouve, d'après la table ci-dessus, que, sur 1,000 enfants nés en même temps, 469 sont déjà décédés à 10 ans, et plus de la moitié (5,546) à 20 ans.

En Belgique, d'après la même hypothèse, et en prenant la moyenne de la période 1841-55, 390 seulement sont décédés à 10 ans et la moitié (521) à 30 ans.

En France, d'après la table mortuaire de 1853 (année normale), 344 n'existent plus à 10 ans et 507 à 35 ans.

En Suède (période 1851-55), 391 sont décédés à 10 ans et un peu moins de la moitié (493) à 30 ans.

En Russie, 582 ont cessé de vivre à 10 ans. C'est la mortalité la plus considérable que l'on constate en Europe.

En résumé, et, malgré les critiques qui précèdent, cette seconde publication témoigne d'un progrès notable de la statistique officielle en Grèce, au moins en ce qui concerne l'élément fondamental de toute statistique, la population. Ce progrès est d'autant plus remarquable, que les savants qui ont successivement dirigé le *Bureau d'économie publique*, ont eu à lutter contre des difficultés exceptionnelles motivées par une organisation administrative encore défectueuse et par l'inexpérience des agents locaux. Un progrès ultérieur est certain; mais à deux conditions: — l'une, générale, c'est que la Grèce saura donner, après la Belgique, la preuve qu'une faible population et un territoire restreint ne sont pas des obstacles à une bonne administration, à un gouvernement stable, et qu'elle se fera ainsi des titres à l'accomplissement des hautes destinées qu'elle rêve; — la seconde, toute spéciale, c'est que les hommes qui ont été chargés d'y organiser la statistique, pourront continuer paisiblement leur œuvre à l'abri des vicissitudes politiques de toute nature, changements ministériels ou révolutions.

A. L.